

M. Epp: Des subventions ayant été accordées par le gouvernement à des entreprises comme Tantallum Mines, dans l'est du Manitoba, le ministre peut-il dire si le gouvernement fait le nécessaire pour que ces mines ne soient pas forcées de fermer leurs portes à la suite de la suppression des permis d'exportation? Que vont faire ces entreprises à l'avenir puisque le césium est maintenant considéré comme une substance stratégique et que l'on n'a prévu aucune solution de rechange?

M. Gillespie: Il faudra que je me renseigne à ce sujet, car le député me pose là une question très précise. Je lui reparlerai de cela plus tard.

* * *

LES CÉRÉALES

BLÉ—DEMANDE D'EXPLICATIONS QUANT AUX FRAIS DE VENTE ET AUX BAS PRIX

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Un grand nombre de céréaliculteurs sont des plus mécontents des derniers paiements qu'ils ont reçus pour leur blé et ont l'impression d'avoir été roulés. Aussi, le ministre peut-il voir si la Commission canadienne du blé ne pourrait pas mieux informer les intéressés, et leur dire notamment à quel prix le grain s'est vendu et pourquoi ce prix semble aussi bas?

● (1450)

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur, la Commission canadienne du blé s'occupe de renseigner les producteurs au sujet du prix de vente auquel se rattache le paiement final. Une brochure renfermant un état financier complet de la campagne agricole va bientôt leur être expédiée. La Commission l'envoie à tous les producteurs. Les commissaires tiennent des réunions partout dans les Prairies, et ils espèrent rencontrer en personne un aussi grand nombre d'agriculteurs que possible.

BLÉ—L'OPPORTUNITÉ DE L'ENVOI DE LA BROCHURE EXPLICATIVE EN MÊME TEMPS QUE LE PAIEMENT FINAL

M. Arnold Malone (Battle River): Monsieur l'Orateur, je demanderais que, désormais, le ministre s'assure que cette brochure accompagne le chèque du paiement final et renferme une ventilation complète des frais d'entreposage et de toutes les dépenses imputées sur les ventes brutes, pour que les agriculteurs puissent les analyser en recevant leur chèque sans passer par une longue période de frustration.

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, les paiements finals de la Commission canadienne du blé sont envoyés dans la nouvelle année aussi vite que les calculs peuvent être faits. Je ne suis pas d'accord avec le député qu'il faudrait retarder ces chèques jusqu'à ce que ces chiffres soient prêts à être communiqués. Je pense que les chèques devraient continuer d'être envoyés aux agriculteurs

Questions orales

aussi rapidement que possible, et que les renseignements devraient ensuite suivre aussi vite que possible.

* * *

LES POSTES

LA DIFFUSION DE COMMUNIQUÉS DE PRESSE PÉRIMÉS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre des Postes. A-t-on envisagé de suspendre ou de surveiller la diffusion de renseignements périmés du gouvernement, y compris les communiqués périmés en provenance de tous les cabinets de ministre? Je prends pour exemple un document du cabinet du premier ministre, daté du 3 novembre 1976, et qui a été livré aux stations de radio de l'Alberta le 18 janvier 1977...

Une voix: Par la poste.

M. Towers: ... ce qui non seulement représente un gaspillage d'affranchissement mais encombre le système postal, retardant ainsi le courrier de la première classe.

Une voix: Ils devraient essayer le service de diligence.

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes): Je ne sais pas de quoi parle le député.

M. Hees: Voilà le problème. C'est pourquoi nous ne pouvons jamais aboutir à rien.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LE RECOURS AUX BREFS DE MAIN-FORTE—PROPOSITION D'ENQUÊTE SUR LE PROCÉDÉ—DEMANDE DE RAPPORT

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je vois que le solliciteur général est de retour à la Chambre. Mes questions se rapportent à celles déjà soulevées par mon collègue, le député de Saskatoon-Biggar. Dans un jugement rendu le 10 février, le juge Collier a déclaré ce qui suit:

... les pouvoirs accordés par les ordonnances sont extrêmement vastes et, si ce n'était des dispositions statutaires, ils constitueraient une violation de la vie privée, de la propriété et des droits civils.

Compte tenu de cette déclaration et aussi d'une pratique qui, j'en suis certain, doit inquiéter le ministre en sa qualité de membre du Barreau, voudrait-il prendre l'habitude de revoir et d'autoriser personnellement toutes autres demandes de recours présentées par la GRC aux termes de ces lois, en attendant qu'une enquête soit terminée?

[Français]

L'hon. Francis Fox (solliciteur général du Canada): Monsieur le président, il me fera plaisir d'examiner la question à fond, mais je dois indiquer à mon honorable collègue que les demandes sont faites sous l'égide du procureur général du Canada en ce qui concerne la loi sur les douanes et la loi sur la taxe d'accise et par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social en ce qui regarde les demandes pour ordonnance de main-forte en vertu de la loi sur les aliments et drogues et de la loi sur les stupéfiants.